

Plan d'actions 2019-2020

Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie

MISSION

Assurer la concertation, la planification ainsi que la conciliation des usages de l'eau en fonction des principes de la gouvernance participative et de la mise en œuvre d'une gestion intégrée et concertée à l'échelle des bassins versants de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) du nord de la Gaspésie.

MANDAT

Élaborer et mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et suivre sa mise en œuvre en s'assurant d'informer et de consulter les acteurs et les citoyens de la ZGIE du nord de la Gaspésie.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1. Participer à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant comme voulu dans la Politique nationale de l'eau du Québec;
2. Promouvoir la protection et la mise en valeur des ressources en eau;
3. Contribuer à développer une approche de concertation en favorisant la gouvernance participative de tous les usagers et intervenants associés à l'eau;
4. Favoriser la création de tables de concertation afin d'organiser la gestion intégrée de l'eau à l'échelle locale, et ce, dans une perspective de développement durable;
5. Promouvoir et favoriser l'acquisition et la diffusion de connaissances des bassins versants de la ZGIE du nord de la Gaspésie afin de mieux informer, sensibiliser et mobiliser les utilisateurs, les intervenants et la population.

Ensemble, décidons de l'avenir de la ressource EAU !

1. PROMOTION DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

La promotion de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau (PDE) du nord de la Gaspésie passe par des actions visant – en premier lieu – à faire connaître aux divers acteurs de l'eau les enjeux, les orientations et les objectifs du PDE. De ces actions – menées à la fois à partir d'activités de concertation, d'accompagnement, de sensibilisation et de diffusion – peuvent découler des changements dans les pratiques de chacun de ces acteurs, contribuant ainsi à la mise en œuvre du PDE.

1.1 – Concertation et accompagnement

Action 1.1.1 – Poursuivre le déploiement du programme « Engagé pour l'eau : partenaires du plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie »

- Rechercher de nouveaux partenaires engagés pour l'eau.
- Élaborer des plans d'action avec les acteurs engagés : rencontre préparatoire, préparation d'un plan préliminaire par le CENG et validation par l'acteur engagé.
- Accompagner les acteurs engagés dans la réalisation de leur plan d'action respectif.

Action 1.1.2 – Offrir un accompagnement professionnel et financier aux acteurs de l'eau à partir du Fonds EAU Nord Gaspésie (6^e édition) – Volet I et II

- Lancer l'appel de projets du Fonds EAU Nord Gaspésie pour 2020-2021.
- Analyser les nouvelles demandes au Fonds EAU Nord Gaspésie.
- Sélectionner les projets à financer en 2020-2021.

Action 1.1.3 – Représenter le CENG et faire valoir les objectifs du PDE sur différentes instances de concertation actives sur le territoire du nord de la Gaspésie

- Participer à la réflexion menée en concertation par l'UQAR sur les priorités d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de la Gaspésie.
- Siéger sur les comités de suivi des divers projets d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures actifs sur le territoire et, au besoin, réitérer les demandes auprès des entreprises concernées par tous autres projets de ce type sur le territoire.
- Sensibiliser les acteurs régionaux aux enjeux de l'eau reliés aux activités d'aménagement forestier :
 - En participant activement aux consultations découlant des tables GIRT régionales,
 - En siégeant au comité sur la voirie forestière relevant des tables GIRT régionales,
 - En siégeant au comité sur les bandes riveraines relevant des tables GIRT régionales,
 - En participant à l'élaboration – par la Fédération québécoise du saumon atlantique (FQSA) et ses collaborateurs – d'une grille d'analyse de risque pour les habitats du saumon atlantique destinée aux tables GIRT régionales, visant à moduler l'utilisation du concept d'aire équivalente de coupe (AEC).
- Faciliter l'arrimage entre les objectifs du PDE et les problématiques des milieux marins et côtiers bordant la ZGIE du nord de la Gaspésie en siégeant à la table de concertation « Est » du Comité ZIP Gaspésie.
- Faciliter l'arrimage entre les objectifs du PDE et les problématiques environnementales localisées à l'intérieur de la ZGIE du nord de la Gaspésie en siégeant au conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Action 1.1.4 – Accompagner les acteurs municipaux du territoire du nord de la Gaspésie dans la réalisation de leurs diverses responsabilités en lien avec la gestion de l'eau et de ses écosystèmes.

- Soutenir les municipalités concernées dans la réalisation d'analyses de vulnérabilité de sources d'eau potable.
- Soutenir les MRC concernées dans l'élaboration de plans régionaux de conservation des milieux humides et hydriques.

Action 1.1.5 – Accompagner, au besoin, les divers acteurs de l'eau du territoire du nord de la Gaspésie dans leurs activités respectives.

- Répondre – ponctuellement – aux demandes d'information des acteurs de l'eau portant sur les bassins versants et les ressources en eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie.
- Soutenir, au besoin, les acteurs de l'eau dans la réalisation de leurs projets permettant la prise en compte des enjeux de l'eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie.

1.2 – Sensibilisation

Action 1.2.1 – Mener des activités de sensibilisation sur la dynamique du bois en rivière

- Participer à la publication et à la diffusion du « Guide d'analyse de la dynamique du bois en rivière » (Boivin *et al.* 2019) réalisé par l'UQAR et l'UQAC et présenté au CENG et à la Fondation de la faune du Québec.
- Organiser une formation – en collaboration avec l'UQAR – pour informer et sensibiliser les acteurs de l'eau sur la gestion des embâcles de bois mort.
- Tenir – auprès de la table de concertation – une séance d'information et de sensibilisation sur la dynamique du bois en rivière.

Action 1.2.2 – Mener des activités de sensibilisation auprès des jeunes d'âge scolaire sur les enjeux de l'eau

- Poursuivre la mise en œuvre du programme éducatif « J'adopte un cours d'eau » auprès des élèves du secondaire dans le cadre du projet « Des rivières surveillées : s'adapter pour l'avenir! ».
- Offrir un atelier sur les bassins versants aux élèves de 4^e secondaire.
- Offrir un atelier sur la découverte des milieux humides aux écoles primaires.
- Soutenir les écoles participant au programme « Histoire de saumons ».

Action 1.2.3 – Mener des activités de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) de milieux humides et hydriques

- Installer des panneaux de sensibilisation sur les EEE à proximité de différents lacs.
- Participer à l'élaboration – avec le Comité ZIP Gaspésie, le Conseil de l'eau Gaspésie Sud et l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche – d'un fascicule de sensibilisation sur les plantes exotiques envahissantes destiné aux acteurs municipaux.
- Amorcer – avec le Comité ZIP Gaspésie, le Conseil de l'eau Gaspésie Sud et l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche – une tournée d'information et de sensibilisation sur les plantes exotiques envahissantes destinée aux acteurs municipaux.
- Tenir – auprès de la Table de concertation – une séance d'information et de sensibilisation sur les EEE en milieux humides et hydriques.

Action 1.2.4 – Mener des activités de sensibilisation auprès des riverains sur les enjeux de l'eau

- Planifier et organiser des rencontres de sensibilisation auprès des riverains (lacs et rivières) sur le maintien de bandes riveraines et sur l'adoption de bonnes pratiques.

Action 1.2.5 – Mener des activités de sensibilisation sur l'économie d'eau potable auprès des citoyens et des citoyennes de la ZGIE du nord de la Gaspésie

- Tenir des kiosques d'information et de sensibilisation sur l'économie d'eau potable (notamment à Cap-Chat et à Grande-Vallée dans le cadre de la distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie).

Action 1.2.6 – Mener des activités de sensibilisation auprès des acteurs régionaux sur les enjeux de l'eau en lien avec la filière des hydrocarbures

- Tenir une ou des séances d'information sur les enjeux de l'eau liés au développement de la filière des hydrocarbures.

1.3 – Diffusion

Action 1.3.1 – Mettre en place ou consolider des outils de diffusion visant à faire connaître les enjeux de l'eau ou les actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PDE

- Ajouter des données nouvelles à la cartographie interactive.
- Diffuser – sous la forme de Flash Inf'eau ou d'articles de journaux – des informations spécifiques à des thématiques d'actualité en lien avec les enjeux soulevés par le PDE.
- Mettre à jour les différents onglets de diffusion et de sensibilisation (p. ex. PDE, documentation, etc.) à l'intérieur du site Internet du CENG.

2. MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

La mise à jour du PDE du nord de la Gaspésie passe par des actions visant – en premier lieu – à mieux connaître les bassins versants de la ZGIE du nord de la Gaspésie. Ces actions – menées à la fois par des activités d'acquisition de connaissances et de compilation d'informations sur le territoire – permettront de raffiner l'état de connaissances des problématiques de l'eau et de ses écosystèmes pour le nord de la Gaspésie et, ultimement, de bonifier l'ensemble des éléments du PDE : portrait, diagnostics et plan stratégique.

2.1 – Acquisition de connaissances

Action 2.1.1 – Réaliser la caractérisation de différents écosystèmes riverains ou humides sur le territoire du nord de la Gaspésie

- Terminer, dans le cadre de projets du Fonds EAU Nord Gaspésie amorcés en 2018-2019 :
 - La caractérisation et la rédaction d'un rapport sur l'état des berges et la qualité de la bande riveraine d'un tronçon de la rivière Saint-Jean;
 - La rédaction d'un rapport de caractérisation sur l'état des berges et la qualité de la bande riveraine d'un tronçon de la rivière de Mont-Saint-Pierre.

Ces activités seront principalement financées par le Fonds EAU Nord Gaspésie.

Action 2.1.2 – Effectuer le suivi de l'état de santé de différentes rivières sur le territoire du nord de la Gaspésie

- Procéder à l'échantillonnage de l'eau des rivières Cap-Chat et Sainte-Anne dans le cadre du Réseau-rivières portant sur le suivi de la qualité de l'eau.
- Procéder à l'échantillonnage et à l'analyse du benthos des rivières Madeleine et Dartmouth à partir du programme de surveillance volontaire « SurVol Benthos » et dans le cadre du projet « Des rivières surveillées : s'adapter pour l'avenir! ».

Action 2.1.3 – Contribuer à la caractérisation de la dynamique fluviale et des risques d'aléas fluviaux de différentes rivières sur le territoire du nord de la Gaspésie

- Développer, en partenariat avec l'UQAR, des connaissances et des outils pour l'analyse et la gestion des aléas hydrogéomorphologiques (HGM) pour différentes rivières estimées prioritaires sur le territoire du nord de la Gaspésie.
 - Planifier, préparer et assister à des rencontres de suivi et à des rencontres publiques en vue de suivre et d'échanger sur la progression du projet.
 - Acquérir des données sur le terrain afin de compléter la caractérisation HGM pour les rivières de priorité 1 et 2.
 - Analyser les données pour réaliser la caractérisation et le diagnostic HGM des rivières de priorité 1 et 2.
 - Rédiger les rapports méthodologiques, de caractérisation et de diagnostic HGM portant sur les rivières de priorité 1 et 2.
 - Amorcer l'analyse des données de caractérisation et de diagnostic HGM pour les rivières de priorité 3.

Note : les rivières de priorité 1 sont les rivières Sainte-Anne et Cap-Chat; celles de priorité 2 sont les rivières de la Grande-Vallée, au Renard et de Mont-Louis; celles de priorité 3 sont les rivières York, Dartmouth et Saint-Jean.

- Contribuer – à la demande et avec le soutien financier du ministère de la Sécurité publique (MSP) du Québec – au référencement des inondations ciblées par le MSP sur la ZGIE du nord de la Gaspésie.
- Procéder – en fonction des capacités d'intervention du CENG – au référencement des inondations qui surviendront dans l'année sur la ZGIE du nord de la Gaspésie.

Action 2.1.4 – Amorcer l'acquisition de connaissances sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) des milieux humides et hydriques présentes sur le territoire du nord de la Gaspésie

- Procéder à l'identification formelle d'espèces exotiques envahissantes observées à différents endroits de la ZGIE du nord de la Gaspésie.
- Constituer une base de données internes visant à inventorier les observations d'espèces exotiques envahissantes faites à l'intérieur de la ZGIE du nord de la Gaspésie.

2.2 – Compilation d'informations et de données

Action 2.2.1 – Acquérir auprès des acteurs de l'eau différentes informations et données nouvelles sur les bassins versants du nord de la Gaspésie

- Compiler et organiser les données recueillies à partir des fiches d'observation remplies par divers acteurs visant à raffiner le suivi de l'état des ressources en eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie.
- Établir – notamment dans le cadre du programme « Engagé pour l'eau (...) » – des ententes de partage d'informations et de données sur l'eau et ses écosystèmes.

Action 2.2.2 – Intégrer les informations et données nouvelles sur les bassins versants du nord de la Gaspésie à l'intérieur des outils de compilation du CENG

- Mettre à jour la base de données interne compilant les données disponibles relatives aux ressources en eau et à leurs écosystèmes au nord de la Gaspésie.

Action 2.2.3 – Effectuer la mise à jour des éléments constitutifs du plan directeur de l'eau : portrait, diagnostics et plan stratégique

- Intégrer les nouvelles données disponibles et accumulées au cours des dernières années à l'intérieur du portrait et des diagnostics du PDE.
- Amorcer la révision des actions inscrites au plan stratégique du PDE sur la base des plans d'action découlant des acteurs de l'eau associés au programme « Engagé pour l'eau ».

2.3 – Mise à jour des priorités et des éléments concernant les objectifs de conservation du Plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie

Action 2.3.1 – Compléter – en concertation – l'établissement des problématiques de l'eau prioritaires pour la ZGIE du nord de la Gaspésie

- Réaliser une tournée de consultations citoyennes visant à connaître l'opinion des résidents et résidentes sur les problématiques prioritaires de la ZGIE du nord de la Gaspésie.
- Réviser – à partir de comités consultatifs – l'état des problématiques pour chacun des enjeux du Plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie et établir les problématiques prioritaires pour chacun de ces enjeux.
- Établir – à l'aide d'un sondage destiné à la Table de concertation – une priorisation préliminaire des problématiques pour l'ensemble de la ZGIE du nord de la Gaspésie.
- Déterminer – sur la base des exercices de concertation précités – une proposition de priorisation et entériner cette proposition avec la Table de concertation.
- Transmettre au MELCC – à l'aide des formulaires préétablis – les informations relatives aux problématiques prioritaires établis pour la ZGIE du nord de la Gaspésie.
- Transmettre au MELCC – à l'aide des formulaires préétablis – les informations relatives aux efforts de concertation réalisés en vue d'établir les problématiques prioritaires de la ZGIE du nord de la Gaspésie.

Action 2.3.2 – Mettre à jour les éléments inscrits au Plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie concernant les objectifs en matière de conservation des ressources en eaux et des milieux qui leur sont associés

- Réaliser un exercice de spatialisation de la valeur de conservation des milieux humides et hydriques connus pour le territoire du nord de la Gaspésie :
 - Réunir les informations cartographiques disponibles sur les différents milieux humides et hydriques (incluant les rives et les plaines inondables) situés dans la ZGIE du nord de la Gaspésie.
 - Établir – sur la base des informations disponibles – une classification des priorités de conservation pour les principaux milieux humides et hydriques de la ZGIE du nord de la Gaspésie.
- Réaliser un exercice de spatialisation des usages connus des ressources en eaux pour le territoire du nord de la Gaspésie :
 - Réunir les informations disponibles portant sur l'utilisation des ressources en eaux dans la ZGIE du nord de la Gaspésie.
 - Constituer – sur la base des informations disponibles – la cartographie des ressources en eaux utilisés dans la ZGIE du nord de la Gaspésie.
 - Établir – pour les usages de l'eau cartographiés – une classification des priorités de conservation pour les principales ressources en eaux de la ZGIE du nord de la Gaspésie.
- Déterminer – à partir des éléments de mise à jour du PDE provenant des exercices de spatialisation précités – les modifications nécessaires aux objectifs et aux actions du PDE et entériner ces modifications auprès de la Table de concertation.
- Transmettre au MELCC les éléments du PDE – à la fois aux niveaux du portrait, des diagnostics et du plan stratégique – qui auront été mis à jour en matière de conservation des ressources en eaux et des milieux qui leur sont associés.

3. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

Le suivi de la mise en œuvre du PDE du nord de la Gaspésie passe par des actions visant à recueillir, auprès des acteurs de l'eau (incluant le CENG), les informations nécessaires permettant d'évaluer leur contribution respective à l'atteinte des objectifs du PDE. Ces actions – menées essentiellement dans le cadre des activités d'accompagnement du CENG – permettront de dégager une appréciation globale de la progression de la mise en œuvre du PDE et d'envisager, le cas échéant, des ajustements nécessaires.

3.1 – Suivi de l'accompagnement et de la contribution du CENG

Action 3.1.1 – Procéder au suivi de la mise en œuvre des actions réalisées par les acteurs de l'eau adhérant au programme « Engagé pour l'eau : partenaires du plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie »

- Prendre contact avec les acteurs engagés pour établir le bilan annuel de la progression de leurs actions respectives dans le cadre du programme « Engagé pour l'eau (...) ».
- Associer les actions menées par les acteurs engagés à la progression de l'atteinte des objectifs du PDE.

Action 3.1.2 – Procéder au suivi des projets réalisés dans le cadre du Fonds EAU Nord Gaspésie (4^e et 5^e éditions) – Volet I et II

- Faire le suivi des projets financés au cours de l'année 2018-2019 (4^e édition).
- Faire le suivi des projets financés au cours de l'année 2019-2020 (5^e édition).
- Associer les projets menés avec le soutien du fonds à la progression de l'atteinte des objectifs du PDE.

Action 3.1.3 – Procéder au suivi des projets réalisés par le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie

- Associer les efforts d'acquisition de connaissances – réalisés par le CENG dans une perspective de mise à jour du PDE – à la progression de l'atteinte des objectifs du PDE.

3.2 – Suivi de la mise en œuvre du PDE auprès du MELCC

Action 3.2.1 – Procéder à la reddition du suivi de la mise en œuvre du PDE auprès du MELCC

- Effectuer le suivi de la mise en œuvre des actions/réalisations du PDE auprès du MELCC à partir des formulaires 1 et 2 devant être remplis annuellement.

4. GESTION CORPORATIVE

La gestion corporative du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie passe – en premier lieu – par des actions visant à assurer efficacement la gouvernance et la gestion interne et administrative de l'organisme. En complément, la participation à des formations et à divers événements permet d'améliorer la gestion de l'organisme et son implication dans le plan directeur de l'eau. Enfin, les actions de communication de l'organisme permettent de tenir le public informé de ses activités, ce qui favorise une gestion corporative saine et transparente.

4.1 – Gouvernance

Action 4.1.1 – Maintenir une table de concertation réunissant les acteurs de l'eau de la zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie

- Réunir la table de concertation afin que les acteurs de l'eau puissent assister le CENG dans ces mandats de promotion, de mise à jour et de suivi de la mise en œuvre du PDE, notamment en vue de réaliser les actions 2.3.1 et 2.3.2 (voir plus-haut), c'est-à-dire :
 - Mener un exercice de priorisation des problématiques de la ZGIE du nord de la Gaspésie à partir du PDE approuvé;
 - Mettre à jour les éléments inscrits au PDE concernant les objectifs en matière de conservation des ressources en eau et des milieux qui leur sont associés.

Action 4.1.2 – Assurer la gestion corporative du CENG à titre d'organisme à but non lucratif

- Réunir le conseil d'administration – conformément aux règlements généraux de l'organisme – aussi souvent que nécessaire pour assurer la bonne gestion et le bon fonctionnement du CENG.
- Tenir – conformément aux règlements généraux de l'organisme – une assemblée générale annuelle auprès des membres du CENG.
- Consolider et maintenir à jour la liste des membres du CENG.
- Procéder à la rédaction ou à la révision, au besoin, des règlements généraux ou des politiques internes de l'organisme.

4.2 – Gestion interne et administrative

Action 4.2.1 – Assurer la planification et le suivi des activités du CENG

- Réaliser le plan d'action annuel du CENG pour l'année 2019-2020.
- Réaliser le rapport d'activités du CENG pour l'année 2018-2019.
- Tenir régulièrement des réunions de codirection.

Action 4.2.2 – Assurer la gestion financière et la comptabilité du CENG

- Réaliser les prévisions et les suivis budgétaires du CENG.
- Organiser et faire le suivi de la comptabilité courante et du service de paie.
- Assurer le suivi des dossiers financiers et administratifs, notamment dans le cadre de la convention d'aide de financement avec le MELCC :
 - Effectuer la planification des activités et les prévisions budgétaires associées à l'aide financière du MELCC (à partir des formulaires 3 à 5),

- Effectuer le bilan des activités et le bilan des dépenses réelles associées à l'aide financière du MELCC (à partir des formulaires 3 à 5),
- Remplir les autres livrables requis par le MELCC.

Action 4.2.3 – Assurer la gestion des ressources humaines du CENG

- Procéder à l'embauche de stagiaires étudiants en fonction des besoins du plan d'action annuel 2019-2020.
- Accompagner et superviser les ressources humaines engagées en fonction des responsabilités respectives de la codirection.
- Procéder à une formation de sensibilisation visant à prévenir le harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail.
- Compléter la révision de la Politique de gestion des ressources humaines du CENG.
- Faire l'acquisition – au besoin – du matériel informatique, bureautique ou spécialisé (p. ex. pour le terrain) nécessaire aux besoins des ressources humaines.

Action 4.2.4 – Assurer la gestion des équipements/données informatiques et des espaces de travail du CENG

- Assurer l'entretien et la mise à niveau du matériel informatique du CENG.
- Mettre en place de nouvelles procédures de gestion et de sauvegarde des données informatiques (p. ex. dossiers, photos, fichiers de forme, bibliographie, etc.).
- Aménager un espace de repas/repos pour les ressources humaines du CENG.
- Participer, au besoin, à l'aménagement et à l'entretien des espaces de travail du CENG.

4.3 – Communication

Action 4.3.1 – Informer les acteurs de l'eau et le public des activités menées par le CENG

- Rédiger des revues électroniques semestriels informant les acteurs de l'eau et le public sur les activités de l'organisme.
- Informer régulièrement, par les médias sociaux, les acteurs de l'eau et le public sur les activités de l'organisme.
- Rédiger, occasionnellement et au besoin, des communiqués de presse.
- Donner, au besoin, des entrevus aux médias publics.
- Assurer la mise à jour et l'entretien général du site Internet du CENG.

4.4 – Soutien et formation

Action 4.4.1 – Participer, au besoin, à diverses activités de soutien et de formation

- Participer aux rendez-vous annuels des organismes de bassins versants (OBV) organisés par le ROBVQ.
- Participer, au besoin, aux formations ou aux événements (colloques, congrès, forums) proposés par le ROBVQ ou d'autres acteurs de l'eau.